

**CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE « GENIA-L for SEARCH »**

Version applicable dans le cadre du Partenariat avec l'Ordre des Avocats au Barreau des Hauts-de-Seine

**1. OBJET**

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités d'utilisation (CGU) du Service « GenIA-L for Search » proposé par les EDITIONS LEGISLATIVES (l'« Editeur(s) ») en ligne sur Internet. Les présentes CGU mettent en application les conditions de mise à disposition du Service suivant les modalités définies avec l'Ordre des Avocats au Barreau des Hauts-de-Seine à destination des avocats inscrits (Cf. définition de « Bénéficiaires » ci-après) et ne seront applicables que pour la durée du partenariat et de la prise en charge par le Barreau des Hauts-de-Seine. Toute demande de souscription par une personne ne répondant pas aux critères d'éligibilité des Bénéficiaires ou intervenant après le terme dudit partenariat se fera suivant les conditions standards du Service qui seront communiquées à toute personne en faisant la demande.

Aucune tolérance ne pourra être interprétée comme valant renonciation à un droit.

L'accès et l'utilisation du Service, y compris à titre gratuit ou de démonstration, entraîne l'acceptation expresse et sans réserve de l'ensemble des présentes CGU.

L'Utilisateur confirme donc avoir lu et compris l'intégralité des présentes CGU avant toute utilisation du Service, s'engage à les respecter et se porte fort de leur respect par les Utilisateurs.

L'Editeur peut modifier ces conditions à tout moment en publiant une version révisée des présentes sur ses sites commerciaux, seule cette dernière version étant retenue.

Aucune condition générale d'achat, ne peut sauf acceptation formelle écrite et expresse de L'Editeur, prévaloir contre les présentes.

L'Editeur consent au Bénéficiaire, qui accepte (i) un droit d'accès aux serveurs de l'Editeur et au Module d'IA Générative dans les conditions définies ci-après ; (ii) un droit d'utilisation du Service et des Synthèses (iii) un ensemble de services ci-après définis, notamment d'hébergement des données et de maintenance applicative.

Le Bénéficiaire certifie s'engager dans le cadre d'une activité professionnelle et reconnaît donc que les dispositions protectrices applicables aux contrats conclus avec les consommateurs ne lui sont pas applicables.

**2. DEFINITIONS**

Les termes commençant par une majuscule au sein des CGU tels que définis au présent article, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est conférée ci-après :

« **Bénéficiaire(s)** » : les avocats inscrits au tableau de l'Ordre du Barreau des Hauts-de-Seine.

« **Fonds Documentaires** » désignent l'ensemble du corpus des contenus, informations et données juridiques de l'Editeur et sur la base duquel le Module d'IA Générative produira les Synthèses en réponse aux Requêtes introduites par l'Utilisateur.

« **Identifiants** » désignent tant l'identifiant ou « login » de chaque Utilisateur (utilisateur dénommé) que le mot de passe de connexion (« password »), créés après souscription au Service.

« **Licence(s)** » désigne la concession du droit d'utilisation du Service « GenIA-L for Search » au profit du Bénéficiaire dans les conditions décrites aux présentes CGU.

« **Module d'IA Générative ou Module** » désigne les infrastructures et plateformes technologiques et informatiques automatisées exploitant des techniques computationnelles et algorithmiques d'apprentissage profond et de traitement du langage naturel permettant d'indexer, d'analyser et de synthétiser des entrées textuelles issues de diverses sources d'informations et de fournir (« générer ») des réponses par la mise en relation de ces informations et traitements avec les requêtes formulées et synthétisant les contenus ainsi traités.

« **Requête(s)** » désigne(nt) unitairement l'ensemble des instructions, prompts ou questions formulées dans la fenêtre dédiée et validées par l'Utilisateur par l'activation des commandes : « envoyer », « synthèse », « questions associées », « langage courant », « fondements juridiques », « cas d'usage », « points de vigilance » (boutons).

« **Service** » désigne l'application logicielle GenIA-L for Search et ses fonctions opérationnelles proposées en mode SaaS, permettant d'interroger, d'effectuer des recherches, sur les Fonds Documentaires de l'Editeur à l'aide du Module d'IA Générative.

« **Synthèse(s)** » désigne le résultat produit par le Module d'IA en réponse à chaque Requête, formulée par l'Utilisateur, sur la base des Fonds documentaires de l'Editeur.

« **Utilisateur(s)** » désigne la personne physique placée sous la responsabilité du Bénéficiaire (préposé, salarié, représentant, etc.) qui dispose d'un compte Utilisateur et bénéficiaire d'un accès au Service par le biais de l'abonnement souscrit par le Bénéficiaire ou qui bénéficie d'un accès au Service en test gratuit.

« **Partie(s)** » désigne le Bénéficiaire et/ou l'Editeur prise individuellement ou collectivement.

**3. DESCRIPTION DES SERVICES****3.1. Description du Service**

Le Service est un service d'investigation documentaire permettant d'obtenir rapidement des informations juridiques précises et synthétiques (Synthèse). Le Service analyse et répond à des requêtes (Requête) par une application de technique de génération de texte pour créer des réponses claires et concises à partir de l'ensemble du corpus des données juridiques (Module d'IA Générative). Le Service vise à réduire le temps de recherche, de travail et à améliorer l'efficacité et la productivité des Utilisateurs en tirant parti des technologies de l'intelligence artificielle par un accès simplifié et amélioré à l'information juridique.

L'Editeur met à disposition du Bénéficiaire et des Utilisateurs le Services et ses fonctionnalités accessibles sur ses serveurs par le biais du réseau Internet et, dans les conditions de l'article « Propriété intellectuelle », consent au Bénéficiaire le droit d'utiliser le Service de façon non exclusive.

Le Bénéficiaire reconnaît avoir reçu de l'Editeur toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation du Logiciel à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour son utilisation.

Les Utilisateurs pour accéder via une fenêtre de visualisation (« Viewer) aux extraits pertinents des fonds documentaires cités dans les Synthèses.

### 3.2. Accessibilité du Service

Le Service GenIA-L For Search est accessible par Internet et les réseaux de communications électroniques (en mode SaaS) 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf (i) cas de force majeure, (ii) événement hors de contrôle de l'Editeur et/ou, de l'hébergeur des Services, (iii) pannes éventuelles ou interventions de maintenance nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Service. Ces interruptions d'accessibilité ne sauraient donner lieu à une quelconque indemnisation de la part de l'Editeur.

L'Editeur s'engage à mettre en œuvre tout moyen dont il dispose pour assurer une bonne qualité d'accès au Service.

L'assistance ne concerne que les demandes strictement en rapport avec le Service.

Une prestation de support par téléphone permettant de traiter les anomalies est disponible du lundi au vendredi (sauf jours fériés ou chômés) de 09h00 à 18h00 au 01.83.10.10.10. Les signalements d'anomalie doivent être confirmés par courrier électronique à l'Editeur sans délai.

### 3.3. Qualité du Service

L'Utilisateur reconnaît que l'accès au Service, en mode SaaS est soumis à des fluctuations et aux aléas des fournisseurs d'accès internet et d'électricité qui peuvent entraîner des dégradations, discontinuités ou des suspensions de l'accès au Service indépendante de la volonté de l'Editeur et extérieure à ses moyens techniques. En conséquence, l'Editeur ne pourra être tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements du Service.

L'Editeur s'engage à mettre en place des contrôles efficaces de nature à procurer une assurance raisonnable que l'Utilisateur puisse accéder au Service aux conditions décrites aux présentes.

*Eu égard au mode d'accès du Service, à la complexité éventuelle des Requêtes et des Fonds Documentaires analysés pour la production des Synthèses et aussi le nombre de consultations simultanées sur les serveurs du Module d'IA Générative, le temps de réponse du Service peut fluctuer de manière sensible.*

Enfin l'Utilisateur reconnaît qu'eu égard aux technologies employées dans le Module d'IA Générative, le contenu des Synthèses ne saurait être considéré comme exempt d'erreurs ou approximations issues des traitements algorithmiques dont elles procèdent et que la pertinence de la Synthèse dépend de la complétude et de la précision de la Requête formulée par l'Utilisateur.

L'Editeur est libre de modifier, de mettre à jour le Module d'IA Générative, et de changer son fournisseur, discrétionnairement – notamment dans l'objectif d'en améliorer la performance – et fera ses meilleurs efforts pour diminuer les impacts potentiellement négatifs de ces modifications.

### 3.4. Licence & Codes d'accès

Les présentes CGU sont réservées aux Bénéficiaires dans le cadre du partenariat conclu entre l'Editeur et l'Ordre des Avocats au Barreau des Hauts-de-Seine, toute autre souscription ou demande de souscription se fera selon les conditions standards du Service.

L'Utilisateur reçoit un message électronique l'invitant à remplir le formulaire d'inscription au Service dans le cadre du partenariat conclu avec le Barreau des Hauts-de-Seine. L'Utilisateur devra dûment compléter l'ensemble des informations nécessaires à son inscription et à valider les présentes CGU en cliquant sur la case à cocher dédiée à cet effet.

Suite à cette étape, l'Utilisateur recevra par courrier électronique une notification contenant le lien d'accès vers le Service « GenIA-L ». En suivant ce lien, l'Utilisateur sera invité à se connecter au Service par l'utilisation de ses identifiants Lefebvre Dalloz, s'il en possède déjà ou en créant depuis le portail d'accès ses identifiants.

Les Identifiants choisis par l'Utilisateur sous son entière responsabilité, doivent être sécurisés en répondant à des exigences de composition (nombres de caractères, présence de caractère spéciaux, etc.). L'Utilisateur est entièrement responsable de l'utilisation et de la garde des Identifiants qui lui sont remis et de la sécurité des postes individuels d'accès au Service.

Les codes d'accès attribués à chaque Utilisateur lui sont strictement personnels et ne peuvent être communiqués à un autre Utilisateur ou toute autre personne, y compris un salarié, préposé ou prestataire de l'Utilisateur.

L'accès au Service est nominatif et ne saurait être partagée ou mutualisée entre différents Utilisateurs ou toute autre personne.

Dans l'hypothèse où il aurait connaissance d'un accès au Service en cas de perte ou de vol des éléments d'identification ou de toute autre violation de sécurité connue, l'Utilisateur en informera l'Editeur sans délai et le confirmera par courrier recommandé. L'Editeur ne pourra pas être tenu pour responsable des pertes/dommages que l'Utilisateur pourrait subir en conséquence de l'utilisation par un tiers des éléments d'identification avec ou sans le consentement de l'Utilisateur.

## 4. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Editeur est titulaire de la totalité des autorisations et des droits de propriété intellectuelle, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle (CPI), permettant d'assurer l'exploitation du Service et d'accorder au Bénéficiaire les droits nécessaires à la conclusion des présentes. Tous les titres et droits d'auteur relatifs au Service sont détenus par l'Editeur ou ses partenaires et sous-traitants.

L'ensemble des sites web, Fonds Documentaires, Synthèses, logiciels, éléments graphiques d'interface, logos, icônes et marques identifiant le Service ainsi que tout élément de l'infrastructure informatique (et notamment Module d'IA Générative) mis en œuvre ou développées dans le cadre des présentes ou tout autre élément associé au Service est protégé par le droit d'auteur et/ou par le droit protégeant les bases de données au sens du CPI, et pour le monde entier.

Chaque Synthèse générée par le Module sur la base des Fonds Documentaires constitue, selon les termes de l'article L.113-2 al. 2 du CPI, une œuvre composite et relève à ce titre des droits de propriété intellectuelle exclusifs de l'Editeur.

L'Editeur concède au Bénéficiaire, sur les Synthèses, les droits d'utilisation, de reproduction, de représentation, de modification et d'adaptation pour ses seuls besoins internes. Le Bénéficiaire n'est pas autorisé à incorporer tout ou partie des Synthèses dans quelque système informatique basé sur des modules d'IA, ou similaires, que ce soit, appartenant à des tiers ou lui appartenant.

L'Editeur s'oppose à toute opération de moissonnage et de fouille de textes et de données au sens de l'article L.122-5-3 du CPI. Cette opposition couvre l'ensemble du Service et des Fonds Documentaires auxquels les liens internet présents dans les Synthèses renvoient. Toute opération de moissonnage et de fouille de textes et de données visant le Service, et notamment les Synthèses, et/ou les Fonds Documentaires, par tous procédés, robots, scripts, logiciels ou tout dispositif de collecte manuel ou automatique de données, outil ou processus conçu pour extraire des données ou les moissonner, et notamment afin d'utiliser le contenu pour le développement de tout programme logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, la formation d'un système d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle (IA) constituent donc des actes de contrefaçon sauf obtention d'un accord spécifique préalable et formellement exprimé de l'Editeur.

Les présentes CGU ne confèrent aucun droit de propriété sur les services et la mise à disposition temporaire du Service dans les conditions prévues auxdites CGU et n'entraînent aucun transfert de droit, de quelque sorte que ce soit, au bénéfice du Bénéficiaire.

L'Editeur concède au Bénéficiaire un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation du Service, pendant toute la durée de la souscription et pour le monde entier. La Licence est accordée au Bénéficiaire pour la version du Service disponible à la date de signature des CGU ainsi que sur les mises à jour transmises par l'Editeur au Bénéficiaire dans le cadre de l'exécution des CGU.

Toute utilisation du Service non expressément autorisée par l'Editeur au titre des présentes est illicite. Le Bénéficiaire s'interdit donc de reproduire tout élément du Service, ou toute documentation les concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

Il est notamment interdit au Bénéficiaire de procéder à :

- toute représentation, diffusion ou commercialisation du Service, à titre gratuit ou onéreux ;
- toute forme d'utilisation du Service de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation de services similaires, équivalents ou de substitution, y compris par le biais de logiciels ;
- toute mise à disposition directe ou indirecte, notamment par le biais d'opérateurs téléphoniques ou similaires, du Service au bénéfice d'un tiers, à titre gratuit ou onéreux ;
- tout agissement, tout acte, pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits de l'Editeur sur le Service.

Le Bénéficiaire ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant des CGU, à titre gratuit ou onéreux, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-Licence et de tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations.

## 5. OBLIGATION DU BENEFICIAIRE ET/OU DE L'UTILISATEUR

Le Bénéficiaire s'engage à ne pas poser de questions qui portent atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs ou qui auraient trait à favoriser des activités illicites. Les Utilisateurs sont responsables des libellés des Requêtes et, par conséquent des Synthèses générées, et s'interdisent l'introduction dans celles-ci de données à caractère personnel ou faisant l'objet d'une quelconque protection légale, déontologique ou contractuelle.

La Licence est conclue pour une utilisation exclusivement destinée à l'usage interne du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire s'interdit de céder, partiellement ou totalement, la Licence et/ou tout droit et obligation qui en découlent à un tiers par quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, ou par apport de fonds de commerce. Il s'interdit également de mettre le Service, même gratuitement, à disposition d'une personne non expressément autorisée.

En cas de transfert ou d'utilisation des identifiants, de la Licence d'un Utilisateur par une autre personne non expressément autorisée par l'Editeur, ce dernier pourra à sa discrétion suspendre l'accès au Service.

Le Bénéficiaire s'assurera de disposer de versions à jour des navigateurs Microsoft Edge, Mozilla Firefox ou Google Chrome pour l'utilisation du Service. Par ailleurs le Bénéficiaire veillera à ce son système d'information (proxys, firewall, VPN et autres mesures de sécurité) et de manière plus large son environnement informatique (PC, Windows, iOS ou Linux, etc.) soient compatibles avec les conditions d'utilisation du Service.

## 6 PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du Contrat, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel (« Données personnelles ») et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « Règlement Général relatif à la Protection des Données » (RGPD), ainsi que la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dans sa dernière version en vigueur, dite « Loi Informatique et libertés », ainsi que toute disposition nationale et européenne applicable les complétant (« Réglementation »).

Les termes commençant par une majuscule au sein du présent article ont le sens qui leur a été attribué par la Réglementation, à l'exception des termes qui sont définis dans les présentes.

### 6.1. Les Traitements de Données Personnelles hors exécution du Service

Chaque Partie, en qualité de Responsable du traitement (« RT ») autonome, collecte et traite des données d'identité, telles que civilité, nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone des représentants et/ou préposés des Parties (« Données de contact ») pour les finalités suivantes : (i) la gestion de la relation d'affaires qui lie les Parties, y compris en matière administrative, de facturation et à des fins de communication sur les offres de Services et (ii) la conformité à toute exigence résultant de la loi, de la réglementation ou d'une autorité professionnelle à laquelle une des Partie serait soumise.

Pour les stricts besoins de la gestion des relations commerciales, ces données peuvent être communiquées à nos sous-traitants, ainsi qu'aux sociétés du Groupe LEFEBVRE conformément à la Politique de Confidentialité, disponible sur son site internet (« Politique de Confidentialité »).

Les Données de contact seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant les durées de prescription applicables. Par ailleurs, chaque Personne Concernée peut, pour l'ensemble des Données de contact communiquées entre les Parties, la concernant, exercer directement ses droits auprès du Responsable du traitement de ses Données.

Coordonnées du Délégué à la Protection des Données : [dpo\\_office@lefebvre-sarrut.eu](mailto:dpo_office@lefebvre-sarrut.eu)

### 6.2. Les Traitements de Données Personnelles dans l'exécution du Service

Les Données font l'objet d'un traitement informatique par l'Editeur agissant en qualité de RT, nécessaire à l'exécution du Service. L'Editeur s'engage à n'utiliser les Données Personnelles auxquelles il a accès que pour les finalités de traitement suivantes (« Finalités de Traitement ») :

- gestion de l'authentification des Utilisateurs ;
- gestion et suivi de consommation des Requêtes ;
- gestion et suivi de la facturation ;
- mesure de la satisfaction du Service (Statistique\*) ;
- mesure d'utilisation du Service et des thématiques utilisées (Statistique\*) ;
- et support et assistance aux Utilisateurs.

Pour ces finalités, les Données collectées sont les données d'identification (identifiants d'accès au Service, nom, prénom, adresses postales et électroniques professionnelles) ; les données de facturation (nombres de Requêtes posées ; offre du Service et, le cas échéant, offre sur les Fonds Documentaires). Pour les mesures statistiques (\*), l'Editeur collectera, notamment en cas d'activation par l'Utilisateur de la fonction de satisfaction disponible sur le Service, de manière anonyme le contenu des Requêtes et des Synthèses.

En tant que RT, l'Editeur conserve les Données pour la durée nécessaire à la poursuite des Finalités de Traitement. L'Editeur s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect des obligations issues de la Réglementation et notamment à :

- traiter les données conformément aux finalités ci-dessus décrites ;

- mettre en œuvre les mesures de sécurité et de confidentialité des Données Personnelles ;
- s'assurer que les sous-traitants respectent leurs obligations issues de la Réglementation.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de l'imitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès.

Les Personnes Concernées pourront exercer leurs droits en adressant leur demande au Délégué à la Protection des Données à l'adresse courriel suivante : [droitsrgpd@lefebvre-sarrut.eu](mailto:droitsrgpd@lefebvre-sarrut.eu)

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Bénéficiaire (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à la Politique de Confidentialité de l'Editeur.

L'utilisation de ce Service n'opère pas de transfert de données à caractère personnel des Utilisateurs, l'API de connexion au Module étant souscrite au nom de l'Editeur, l'ensemble des requêtes sont « anonymisées » et/ou au nom de l'Editeur.

## 7. GARANTIES

L'Editeur n'est responsable que de la conformité du Service à sa description en catalogue ou à sa documentation commerciale. Il appartient au Bénéficiaire de prouver toute non-conformité éventuelle.

Le Bénéficiaire reconnaît sans réserve que le Service, bien que basé sur un Module d'IA Générative performant et capable de produire des réponses précises et cohérentes, reste technologiquement contraint et ne saurait en aucun cas constituer un substitut à une analyse formulée par un professionnel du Droit, ou du domaine concerné par la Requête, dûment qualifié.

Le Bénéficiaire, et chaque Utilisateur, doit considérer les Synthèses produites avec un certain degré de diligence et d'expertise juridique, ou technique ; les Synthèses constituent une information sourcée depuis les Fonds Documentaires, un outil complémentaire, une aide à la réalisation d'un processus mené par un professionnel qualifié.

L'Editeur ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles erreurs, lenteurs ou dégradation des textes générés par le Module.

Le Bénéficiaire, et les Utilisateurs, restent entièrement responsables, en leur qualité de professionnel, de l'adéquation des Synthèses générées et de l'utilisation qu'ils font des Synthèses obtenues, d'une erreur de jugement, de l'usage et des interprétations qu'ils feraient des Synthèses, des conseils qu'ils prodiguent, des décisions qu'ils prennent et des actes qu'ils pourraient établir sur la base desdites Synthèses générées par le Service.

Le Bénéficiaire ne saurait en aucun cas faire valoir ces Synthèses dans un cadre légal. Aucune des réponses ne saurait être légalement recevable devant un tribunal, une administration, une autorité administrative, un syndicat ou autre.

La responsabilité de l'Editeur ne saurait être mise en cause pour tout dommage direct ou indirect subi par le Bénéficiaire, l'Utilisateur, ou un tiers résultant de la Synthèse fournis à l'Utilisateur. En conséquence, le Bénéficiaire s'interdit toute action ou réparation en justice d'un préjudice découlant de l'utilisation desdites Synthèses fournies dans le cadre du Service.

## 8. RESPONSABILITÉ & FORCE MAJEURE

Le Bénéficiaire est seul responsable de l'utilisation du Service et du respect de la confidentialité de ses codes d'accès.

La responsabilité de l'Editeur ne saurait être mise en cause pour tout dommage direct ou indirect subi par le Bénéficiaire ou un tiers résultant du renseignement ou de la documentation fournis au Bénéficiaire. En conséquence, le Bénéficiaire s'interdit toute action ou réparation en justice d'un préjudice découlant de l'utilisation des Synthèses générées dans le cadre du Service.

Si toutefois, la responsabilité de l'Editeur était établie dans l'insuffisance d'un renseignement fourni au Bénéficiaire, les dommages et intérêts et toute réparation qui en découlerait, toute cause confondue, seraient limités au remboursement du coût de la Licence payée par le Bénéficiaire au titre de l'année en cours.

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable pour un manquement à l'une des obligations mises à sa charge qui résulterait de la survenance d'un cas de force majeure, tels que ceux habituellement retenus par la loi et la jurisprudence française. L'exécution des obligations de la Partie empêchée est alors reportée à une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause. Toutefois, au-delà d'un délai de trente (30) jours calendaires d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de résilier de plein droit les CGU par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'autre Partie.

## 9. CONFIDENTIALITÉ

Chacune des Parties s'oblige à (i) tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment à (ii) ne pas divulguer les informations confidentielles à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ; et (iii) n'utiliser les informations confidentielles qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes.

Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui (i) seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant, (ii) seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant, (iii) seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue, (iv) seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité, ou (v) devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée du Contrat et pendant une période de cinq (5) ans après le terme de la Licence.

## 10. CONFORMITÉ

L'Editeur s'engage, pendant toute la durée du Service à se conformer à la législation fiscale, sociale, et à être à jour du paiement des cotisations fiscales et sociales. L'Editeur s'interdit de recourir au travail dissimulé, conformément aux articles L.8221-1 et suivants du Code du travail. Plus généralement, l'Editeur s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans ce code et à ne pas recourir à des sous-traitants ne respectant pas ces obligations.

Le Groupe LEFEBVRE, auquel appartient l'Editeur, a établi un Code éthique (« Code éthique ») auquel l'Editeur s'est engagé à se conformer. Le Code éthique est communicable au Bénéficiaire à sa demande. Le Code éthique décrit les exigences minimales auxquelles l'Editeur, ses prestataires et sous-traitants doivent se conformer en matière d'intégrité et de comportement professionnel dans le cadre de leurs activités.

L'Editeur s'engage, tant pour lui-même que pour ses sous-traitants, ses représentants et son personnel, pendant toute la durée des CGU, à respecter les dispositions légales, notamment la loi du 9 décembre 2016 n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la

corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Loi Sapin II », et réglementaires qui lui sont applicables en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ainsi que les réglementations internationales y afférentes.

#### **11. DIFFERENDS - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE TERRITORIALE**

*Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les Parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux indiqués en tête du devis et toute facture. Toute modification du siège social ou de l'adresse de l'une des Parties ne sera opposable à l'autre Partie que huit (8) jours calendaires après lui avoir été dûment notifiée.*

*Toute notification doit être adressée à l'Editeur dont l'adresse postale est mentionnée aux mentions légales du site internet du Service.*

*En cas de difficulté de toute nature et avant toute procédure juridictionnelle, chacune des Parties s'engage à désigner une personne de sa société dûment habilitée à la représenter et à prendre des décisions l'engageant. Ces personnes devront se réunir à l'initiative de la Partie la plus diligente dans les quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation.*

*Les CGU sont régies par le droit français. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A SON EXECUTION OU A SON INTERPRETATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.*